

**REGLEMENT DE JEU CONCOURS**  
**CONCOURS Calendrier de l'Avent – Instant**  
**gagnant - Décembre 2018**

**ARTICLE I : Société organisatrice**

---

La société Pika Édition, société par actions simplifiée au capital de 124.320 euros, dont le siège social est 58 rue Jean Bleuzen 92170 VANVES, inscrite au RCS Nanterre sous le numéro 428 902 704 00025 organise un jeu concours *CONCOURS Calendrier de l'Avent – Instant gagnant - Décembre 2018* hébergé sur une page web accessible uniquement sur *Facebook®*.

**ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement**

---

**EN PARTICIPANT AU JEU CONCOURS, CHAQUE PARTICIPANT EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS.**

**CHAQUE PARTICIPANT DECLARE ETRE INFORME QU'UN QUELCONQUE NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAÎNERA SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU CONCOURS ET LE PRIVERA LE CAS ECHEANT DE TOUTE DOTATION A LAQUELLE IL AURAIT PU PRETENDRE, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE LA SOCIETE ORGANISATRICE POURRA EXIGER PAR AILLEURS.**

**LA SOCIETE ORGANISATRICE INVITE LES PARTICIPANTS QUI N'ACCEPTENT PAS LES TERMES DU PRESENT REGLEMENT A NE PAS PARTICIPER AU JEU CONCOURS.**

**LE PRESENT REGLEMENT SERA DISPONIBLE SUR LA PAGE *FACEBOOK®* A LA PAGE [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/MANGAPIKA/](https://www.facebook.com/mangapika/)**

**Article III : Conditions de participation**

---

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Belgique, Luxembourg et Suisse, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de la Société Organisatrice, et des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du jeu concours, de quelque manière que ce soit.

Toute participation au jeu concours d'une personne mineure ne peut se faire qu'avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

La participation au jeu concours est strictement nominative, par conséquent :

- les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de la Société Organisatrice,
- toute participation dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas prise en compte,
- tout usage de procédés permettant de participer au jeu concours de façon mécanique est prohibé.

Le jeu concours débutera le **1<sup>er</sup> décembre 2017 à 16h00** et s'achèvera le **24 décembre 2017 à 23h59**.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par jour par participant (même identité, OU même adresse postale ou électronique etc.), les participants étant informés que la Société Organisatrice pourra procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à les informer ni de l'exercice de vérifications d'une part, ni de leur exclusion subséquente d'autre part.

Pour participer sur la page Facebook, les candidats doivent être titulaires d'un compte *Facebook®* personnel et de se rendre sur la page *Facebook®* Pika Édition (<https://www.facebook.com/mangapika/>) .

Le jeu concours est accessible dans la section latérale gauche « Calendrier de l'Avent » sur la page *Facebook®* Pika Édition.

Le jeu-concours sera également accessible sans compte Facebook sur la page du site Pika [www.pika.fr/CalendrierdelAvent2018](http://www.pika.fr/CalendrierdelAvent2018)

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques feront foi.

**Article IV : Modalités de jeu et de désignation des gagnants**

---

On entend par *Instant Gagnant*, la programmation informatique d'une période de temps définie pendant laquelle le premier participant qui tente sa chance se voit attribuer une des dotations définies ci-après. Les *Instants Gagnants* se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> et le 24<sup>ème</sup> jour (inclus) de concours.

**À l'issue du concours, un tirage au sort** sera effectué parmi tous les participants pour attribuer le **lot 25**. Un suppléant pourra être tiré au sort pour les cas où il s'avérerait que le gagnant n'avait pas la qualité pour participer, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le prix à un autre participant.

**Article V : Dotations**

---

Les dotations mises en jeu aléatoirement par Instant Gagnant sur les 24 jours du concours sont :

**Lot 1 :**

- un T-Shirt *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 15,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Edens Zero* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- une guirlande de *Edens Zero* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC
- un collier *Edens Zero* Rebecca d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- une silhouette *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un set de 3 badges *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 6,00 € TTC
- une carte d'explorateur Shiki *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- une carte postale *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 1 : 60,95 € TTC**

**Lot 2 :**

- un exemplaire du volume 1 de *L'Atelier des Sorciers édition limitée* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,95 € TTC
- un exlibris A4 Coco de *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un carnet collector de *L'Atelier des Sorciers*, d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- Un stylo plume *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- Un marque page collector *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- Un ex-libris Coco *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- Un ex-libris Kieffrey *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC

**Valeur totale du lot 2 : 51,95€ TTC**

**Lot 3 :**

- un exemplaire du volume 21 édition limitée de *L'Attaque des Titans* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un portefeuille *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC

- un set de 6 badges *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 6,00 € TTC
- une pochette coin *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- une pochette coin *L'Attaque des Titans* Birth of Livi d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un strap Mikasa *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un strap Eren Titans *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un strap Sasha *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC

**Valeur totale du lot 3 : 49,00 € TTC**

Lot 4 :

- un tablier *Lady and Butler!* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Real Girl* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Waiting for Spring* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *La Maison du Soleil* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Shinobi Quartet* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Kiss me at Midnight* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un magazine Shôjo Addict #3 d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un set de 2 badges Cherry Blush d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC
- un badge *la Maison du soleil* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 4 : 55,75€ TTC**

Lot 5 :

- un exemplaire de *Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 25 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Détonations* d'une valeur commerciale unitaire de 20 € TTC
- un exemplaire de *Solitudes d'un autre genre* d'une valeur commerciale unitaire de 18 € TTC

**Valeur totale du lot 5 : 63€ TTC**

Lot 6 :

- un ex-libris A4 *Sailor Moon* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un set de cartes collector format A5 *Sailor Moon* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un carte collector Sailor Moon -Serenity *Sailor Moon* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Sailor Moon* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un set de 2 badges Purple Shine d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC
- une carte postale *Sailor Moon* version Noël d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge Sailor Moon *Sailor Moon* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge Sailor Jupiter *Sailor Moon* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge Sailor Mercure *Sailor Moon* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge Sailor Mars *Sailor Moon* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge Sailor Venus *Sailor Moon* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 6 : 52,95€ TTC**

Lot 7 :

- un exemplaire du volume 1 de *Origin* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 7,75 € TTC
- un exemplaire du volume 2 de *Origin* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 7,75 € TTC
- un exemplaire du volume 3 de *Origin* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 7,75 € TTC
- un ex-libris *Origin* Origin d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un ex-libris *Origin* Ken d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un ex-libris *Origin* Son d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC

**Valeur totale du lot 7 : 38,25€ TTC**

Lot 8 :

- un sac besace *MPD Psycho* d'une valeur commerciale unitaire de 20,00 € TTC
- un flyer promotionnel *MPD Psycho* signé par le scénariste d'une valeur commerciale unitaire de 20,00 € TTC
- un set de 15 cartes postales *MPD Psycho* d'une valeur commerciale unitaire de 15,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *MPD Psycho* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 9,10 € TTC
- une pochette de portable *MPD Psycho* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un sticker *Dreamland* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 8 : 62,10€ TTC**

Lot 9 :

- un sac besace *Love Mission !* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un portefeuille *Love Mission !* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Love Mission !* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Love Hotel Princesse* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Lovely Hair* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un marque-pages strap *Love Mission !* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un magazine Shôjo Addict #3 d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un set de 2 badges Cherry Blush d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC
- un éventail papier *Lovely Hair* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 9 : 54,85 € TTC**

Lot 10 :

- un exemplaire du volume 21 édition limitée *Seven Deadly Sins* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 24 édition limitée *Seven Deadly Sins* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un sac besace *Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un set de 3 cartes postales *Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 6,00 € TTC
- un badge Meliodas *Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge Elizabeth *Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge Ban *Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

- un badge Hawk *Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge Diane *Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 10 : 46,00€ TTC**

Lot 11 :

- un sac 10 ans *Dreamland* d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC
- un *Dreamland* Mag 10 ans d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un ex-libris *Dreamland* 10 ans - *Fairy Tail* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 18 de *Dreamland* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 8,95 € TTC
- un set de 2 cartes Kazinopolis *Dreamland* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Everdark* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 7,50 € TTC
- un badge 10 ans *Dreamland* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un sticker « tattoo » *Dreamland* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 11 : 61,45€ TTC**

Lot 12 :

- un sac besace *Yona Princesse de l'aube* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Card Captor Sakura* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 9,10 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *La princesse et la bête* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Yona Princesse de l'aube* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un magazine *Shōjo Addict #3* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un marque-pages plastique *Yona Princesse de l'aube* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un set de 2 badges *Purple Shine* d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC
- un badge *Yona Princesse de l'aube* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- une carte postale *Card Captor Sakura* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 12 : 51,00€ TTC**

Lot 13 :

- un exemplaire du volume 62 édition limitée de *Fairy Tail* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 11,50 € TTC
- un exemplaire du volume 57 édition limitée de *Fairy Tail* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 50 édition limitée de *Fairy Tail* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un set de 5 marque-pages *Fairy Tail* 2018 d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un set de 5 badges guildes *Fairy Tail* 2018 d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC

**Valeur totale du lot 13 : 51,50€ TTC**

Lot 14 :

- un exemplaire du roman *Empire of Corpses* édité par Pika Roman, d'une valeur commerciale unitaire de 14,95 € TTC
- un exemplaire du roman *Another celle qui n'existait pas* édité par Pika Roman, d'une valeur commerciale unitaire de 14,95 € TTC

- un exemplaire du roman *Your Name.* édité par Pika Roman, d'une valeur commerciale unitaire de 14,95 € TTC

**Valeur totale du lot 14 : 44,85 TTC**

Lot 15 :

- un exemplaire du volume 1 de *To Your Eternity* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 2 de *To Your Eternity* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 3 de *To Your Eternity* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un éventail papier *To Your Eternity* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un marque-pages *To Your Eternity* d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC

**Valeur totale du lot 15 : 36 ,80€ TTC**

Lot 16 :

- un exemplaire du volume 1 de *Sister and vampire* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Black Bird* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *La courtisane d'Edo* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un set de marque-pages magnétiques de *Black Bird* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un miroir de *Black Bird* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un magazine *Shōjo Addict #3* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un set de 2 badges red Light d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC

**Valeur totale du lot 16 : 44,85€ TTC**

Lot 17 :

- un exemplaire de *L'Attaque des Titans Anthologie* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 25,00 € TTC
- un exemplaire du volume 26 édition limitée de *L'Attaque des Titans* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un sac besace *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un set de 6 badges *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 6,00 € TTC
- un éventail papier *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 17 : 62,90€ TTC**

Lot 18 :

- une petite peluche Mokona noir *xxxHolic* d'une valeur commerciale unitaire de 25,00 € TTC
- un sac pochette *Card Captor Sakura* d'une valeur commerciale unitaire de 20,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *xxxHolic Rei* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 9,10 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Card Captor Sakura* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 9,10 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Tsubasa World Chronicle* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- une carte postale *Chobits* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- une carte postale *Tsubasa Reservoir Chronicle* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 18 : 64,15€ TTC**

Lot 19 :

- une figurine Lucy Heartfillia by Tsume *Fairy Tail* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 19,90 € TTC
- un exemplaire du artbook de *Fairy Tail Harvest* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 14,95 € TTC
- un shikishi 2018 *Fairy Tail* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 57 édition limitée de *Fairy Tail* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un éventail Happy *Fairy Tail* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un sac tissu 2018 *Fairy Tail* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 19 : 64,85€ TTC**

Lot 20 :

- un set de 10 magnets *Les brigades immunitaires* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un set de 4 badges *Les brigades immunitaires* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Les brigades immunitaires* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 €
- un exemplaire du volume 2 de *Les brigades immunitaires* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 €
- un exemplaire du volume 3 de *Les brigades immunitaires* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 €
- un paquet de mouchoirs *Les brigades immunitaires* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un éventail papier *Les brigades immunitaires* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC

**Valeur totale du lot 20 : 48,85€ TTC**

Lot 21 :

- un sac pochette *Card Captor Sakura* d'une valeur commerciale unitaire de 20,00 € TTC
- une mini serviette *Card Captor Sakura* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Card Captor Sakura* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 9,10 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Card Captor Sakura – Clear Card Arc* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un marque-page *Card Captor Sakura* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- une carte de vœux *Card Captor Sakura* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un set de 2 badges Purple Shine d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC

**Valeur totale du lot 21 : 57,05€ TTC**

Lot 22 :

- un exemplaire du volume 1 de *Young GTO* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,90 € TTC
- un shikishi 20 ans *GTO* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *GTO – Bad Company* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 7,50 €
- un exemplaire du volume 1 de *GTO - Paradise Lost* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 €
- un dessous de verre *GTO Paradise Lost* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC

- un dessous de verre 15 ans *GTO* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un badge *GTO* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge *GTO Shonan 14 days* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 22 : 49,35€ TTC**

Lot 23 :

- un exemplaire de *Ghostface* édité par Pika Édition dans la collection Pika Graphic, d'une valeur commerciale unitaire de 22,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Priest* édité par Pika Édition dans la collection Pika Graphic, d'une valeur commerciale unitaire de 18,00 € TTC
- un ex-libris de *Priest*, d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC

**Valeur totale du lot 23 : 45,00€ TTC**

Lot 24 :

- un T-Shirt *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 15,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Edens Zero* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- une guirlande de *Edens Zero* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC
- une silhouette *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un collier *Edens Zero* Rebecca d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un set de 3 badges *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 6,00 € TTC
- une carte d'explorateur Shiki *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- une carte postale *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

**Valeur totale du lot 24 : 60,95€ TTC**

Les dotations mises en jeu via tirage au sort sont :

Lot 25 :

- un jeu de société *L'Attaque des Titans* « Attack on Titans le dernier rempart » d'une valeur commerciale unitaire de 39,95 € TTC
- un exemplaire de *Highschool of the dead Secret Box* édition japonaise d'une valeur commerciale unitaire de 35,00 € TTC
- un sac pochette *Card Captor Sakura* d'une valeur commerciale unitaire de 20,00 € TTC
- Le portfolio *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale unitaire de 15,95 € TTC
- un *Dreamland* Mag 10 ans d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un ex-libris *Dreamland* 10 ans - *Fairy Tail* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un ex-libris *L'Attaque des Titans Tony Moore* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un ex-libris A4 *Sailor Moon* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 57 édition limitée de *Fairy Tail* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un ex-libris A4 *Coco* de *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 21 édition limitée de *L'Attaque des Titans* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un set de 5 marque-pages *Fairy Tail* 2018 d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un exemplaire du volume 21 édition limitée *Seven Deadly Sins* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC

- un shikishi 20 ans *GTO* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un shikishi 2018 *Fairy Tail* d'une valeur commerciale unitaire de 10,00 € TTC
- un éventail Happy *Fairy Tail* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un portefeuille *L'Attaque des Titans* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un portefeuille *Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 8,00 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *The Empire of Corpses* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 7,50 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Your Name. Another Side Earlbounnd* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 7,50 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Fairy Girls* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Fairy Tail S* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un exemplaire du volume 1 de *Les brigades immunitaires* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 €
- un exemplaire du volume 1 de *Real Girl* édité par Pika Édition, d'une valeur commerciale unitaire de 6,95 € TTC
- un set de 3 badges *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 6,00 € TTC
- un dessous de verre *GTOParadise Lost* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un set de marque-pages magnétiques de *Black Bird* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un magazine *Shōjo Addict #3* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- Un marque page collector *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- Un ex-libris *Coco L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un paquet de mouchoirs *Les brigades immunitaires* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- une pochette coin *Tsubasa Reservoir Chronicle* d'une valeur commerciale unitaire de 5,00 € TTC
- un marque-pages *To Your Eternity* d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC
- un set de 2 badges *Purple Shine* d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC
- un set de 2 badges *Red Light* d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC
- un set de 2 badges *Cherry Blush* d'une valeur commerciale unitaire de 4,00 € TTC
- une étiquette de voyage *Love Mission* d'une valeur commerciale unitaire de 3,00 € TTC
- une carte postale *Edens Zero* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- une carte postale *Devils Lost Soul* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- une carte postale *Love Hotel Princesse* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- une carte postale *Noragami* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge *Meliodas Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge *Elizabeth Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge *Ban Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge *Hawk Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC
- un badge *Diane Seven Deadly Sins* d'une valeur commerciale unitaire de 2,00 € TTC

Valeur totale du lot 25 : **365,70€ TTC**

Valeur total des lots : **1 644,05 € TTC**

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du présent Règlement, sont données à titre de simples indications, et sont susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des dotations à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des dotations venait à augmenter, le gagnant n'aurait pas à sa charge la différence de prix.

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

#### Article VI : Information des gagnants

L'annonce des gagnants sera effectuée sur la page *Facebook®* mentionné(s) à l'Article III ci-dessus à partir du **2 décembre 2018 pour les premiers gagnants, et le lendemain de chaque jour gagnant** (ouvert) et à partir du **2 janvier 2019** pour le grand gagnant et jusqu'à **un mois** suivant la clôture du concours.

Seuls les gagnants seront susceptible d'être informés du résultat de leur participation et il ne sera adressé aucun appel téléphonique et/ou courrier postal et/ou email aux participants qui n'auront pas gagné, même en réponse.

Si les gagnants sont informés par la Société Organisatrice, ils le seront dans les **30** jours suivant la clôture du jeu concours par email afin de les informer des modalités de remise de leur dotation auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier. Dans ce cadre, la Société Organisatrice pourra notamment demander aux participants mineurs de lui transmettre, à première demande, une autorisation écrite de ses représentants légaux. Si dans un délai de 30 jours après l'envoi de cet email, les gagnants ne se manifestaient pas par retour afin de confirmer leur acceptation de la dotation et des modalités précitées, ils seraient définitivement considérés comme renonçant à leurs dotations. De même, tout lot retourné par La Poste ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit sera considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, la Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer les dotations concernées à un autre participant désigné conformément au présent Règlement.

Aux fins du présent Règlement, il est rappelé que les participants font éléction de domicile à l'adresse qu'ils auront indiqué lors de leur inscription au jeu concours.

#### Article VII : Responsabilités

**LA SOCIETE ORGANISATRICE SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU CONCOURS A TOUT MOMENT, POUR TOUTE RAISON, ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ÊTRE ENGAGEE DE CE FAIT. ELLE POURRA NOTAMMENT, A TOUT MOMENT ET POUR TOUTE RAISON, REMPLACER LES DOTATIONS PAR DES DOTATIONS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.**

**LA PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES CARACTERISTIQUES ET DES LIMITES DE L'INTERNET, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES PERFORMANCES TECHNIQUES, LES TEMPS DE REPONSE POUR CONSULTER, INTERROGER OU TRANSFERER DES INFORMATIONS, LES RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT, LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES CONTRE DES DETOURNEMENTS EVENTUELS ET LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES EVENTUELS VIRUS CIRCULANT SUR LE RESEAU. EN CONSEQUENCE, LA SOCIETE ORGANISATRICE NE SAURAIT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENUE RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DU DE TOUS RESEAUX EMPÊCHANT LE BON DEROULEMENT/FONCTIONNEMENT DU JEU CONCOURS ; DE DEFIL-**

LANCE DE TOUT MATERIEL DE RECEPTION OU DES LIGNES DE COMMUNICATION ; DE PERTE DE TOUT COURRIER ELECTRONIQUE ET, PLUS GENERALEMENT, DE PERTE DE TOUTE DONNEE ; DES PROBLEMES D'ACHEMINEMENT ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE TOUT VIRUS, BOGUE INFORMATIQUE, ANOMALIE, DEFAILLANCE TECHNIQUE ; DE TOUT DOMMAGE CAUSE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE D'UN PARTICIPANT ; DE TOUTE DEFAILLANCE TECHNIQUE, MATERIELLE ET LOGICIELLE DE QUELQUE NATURE, AYANT EMPECHE OU LIMITE LA POSSIBILITE DE PARTICIPER AU JEU CONCOURS.

IL EST PRECISE QUE LA SOCIETE ORGANISATRICE NE PEUT ETRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT ISSU D'UNE INTERRUPTION, D'UN DYSFONCTIONNEMENT QUEL QU'IL SOIT, D'UNE SUSPENSION OU DE LA FIN DE L'INSCRIPTION OU DE LA PARTICIPATION AU JEU CONCOURS, ET CE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, OU ENCORE DE TOUT DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT QUI RESULTERAIT, D'UNE FAÇON QUELCONQUE, NOTAMMENT D'UNE CONNEXION AU SITE VISE A L'ARTICLE III CI-DESSUS. LA CONNEXION DES PARTICIPANTS AUXDITS SITES ET/OU PLATEFORMES SOCIALES D'UNE PART, ET LEUR PARTICIPATION AU JEU CONCOURS D'AUTRE PART SE FAISANT SOUS LEUR ENTIERE RESPONSABILITE.

LA SOCIETE ORGANISATRICE NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE EN CAS DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES DOTATIONS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

LA SOCIETE ORGANISATRICE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES DOTATIONS ATTRIBUEES ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS DOTATIONS.

#### **Article VIII : Données personnelles**

La participation au jeu concours donne lieu à la réalisation d'un fichier regroupant les données personnelles collectées à l'occasion de son organisation, cela à des fins promotionnelles ou publicitaires. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice mais pourront éventuellement être transmises à ses partenaires ou prestataires techniques (notamment assurant l'envoi des prix).

Conformément à la *Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles collectées à l'occasion de leur participation au jeu concours.

Les participants peuvent exercer ces droits par demande écrite adressée à la Société Organisatrice, à l'adresse visée à l'Article 1 ci-avant.

#### **Article IX : Autorisations des gagnants**

La participation au jeu concours implique l'autorisation des gagnants au bénéfice de la Société Organisatrice de reproduire leurs noms ou pseudonymes tels qu'ils les auront renseignés lors de leur inscription.

Ils autorisent la Société Organisatrice à reproduire lesdits noms ou pseudonymes dans le seul cadre de l'annonce des gagnants du jeu concours, sur la seule page *Facebook®* visée à l'Article III ci-dessus, cela pendant un délai de 60 mois à compter de la clôture du jeu concours.

Cette autorisation ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.

#### **Article X : Propriété Intellectuelle**

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours, la page *Facebook®* de la société organisatrice et/ou le site visé(s) à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

#### **Article XI : Droit applicable – Jurisdiction compétente**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

**Pika Édition**  
– Immeuble Louis Hachette –  
– **CONCOURS Calendrier de l'Avent – Instant gagnant - Décembre 2018-**  
58 rue Jean Bleuzen - CS 70007  
92178 VANVES.

À défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.